

Information – Qualité de l'eau

Réseau de distribution de la Commune d'Etoy - Qualité de l'eau potable en 2025.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de :

- Nappe phréatique de Chanivaz (située à l'ouest de Buchillon) avec une concession de 8'400 l/mn pour Etoy et 1'100 l/mn pour Buchillon ;
- Nappe phréatique de la Vosettaz (située à l'aval du Moulin de la Vaux) avec une concession de 1'100 l/mn ;
- Source Jotterand (située à l'ouest de Lavigny) avec un débit moyen de 150 l/mn ;
- Apport de Lavigny avec un débit moyen de 80 l/mn ;
- Apport d'Aubonne pour Buchillon avec un débit moyen de 100 l/mn.

Ces eaux sont diluées dans le réservoir communal et dans le réseau de distribution, ce qui fait que les paramètres physico-chimiques ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution, varient un peu selon la saison, la consommation instantanée et l'heure dans la journée.

Traitement

L'eau distribuée n'est pas traitée.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte au minimum 15 prélèvements par année effectués par notre service des eaux.

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques *(ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)*

Les premières mesures effectuées par la Commune depuis fin mars 2020 indiquent qu'un métabolite du chlorothalonil, à savoir le R471811, dépasse la valeur maximale admise pour l'eau potable.

Depuis début avril 2020, l'eau potable délivrée par la Commune d'Etoy est soudainement devenue non conforme, car elle ne répond plus aux exigences légales.

Conformément à la communication de l'OSAV, l'eau du robinet peut toujours être consommée (absence de risque aigu pour la santé).

A ce jour, conformément à la directive 2024/1 de l'OSAV, un délai de mise en conformité de 2 ans est alloué à la Commune. Toutefois, des discussions au niveaux fédéral et cantonal sont en cours quant à une éventuelle adaptation de la directive en vigueur.

Dureté totale : 24 - 32° f selon les ressources utilisées pour alimenter le réseau, soit une eau moyennement dure.

Température moyenne	14 °C
Calcium	92 mg/l (max 200 mg/l)
Magnésium	24.0 mg/l (max 150 mg/l)
Sodium	9.2 mg/l (max 200 mg/l)
Métabolites du chlorothalonil R 471811	0,376 µg/l (max 0.1 µg/l)

pH	7.4
Chlorures	12.9 mg/l (max 20 mg/l)
Nitrates	11.9 mg/l (max 40 mg/l)
Sulfates	30 mg/l (max 50 mg/l)
Métabolites du chlorothalonil R 417888	0,026 µg/l (max 0.1 µg/l)

La Municipalité